

compte immédiate des problèmes posés pour sa conservation.

Adapté d'un article paru dans le *African Wildlife Update* et dans *Canopée* 1995, No. 4.

Jefferson Hall
The Wildlife Conservation Society, Bronx,
NY 10460, USA.

DU STATUT ET DE L'AVENIR DES PRIMATES AU SÉNÉGAL

Abstract

Senegal is at the north-western limit of distribution of nine species of primates: *Pan troglodytes*, *Cercopithecus aethiops sabaesus*, *Cercopithecus campbelli*, *Erythrocebus patas*, *Papio papio*, *Cercocebus atys*, *Colobus badius*, *Galago senegalensis* and *Galagoides demidovii*. Populations of dense tropical forest species are rapidly declining due to deforestation and even species in drier habitats are suffering.

Le Sénégal est situé à la limite nord-ouest de l'aire de répartition de neuf espèces de primate Africains:

- un anthropoïde: le chimpanzé *Pan troglodytes*;
- sept cercopithécidés se répartissant en trois groupes:
 - trois cercopithèques: le singe vert ou callitriche *Cercopithecus aethiops sabaesus*, la mone de Campbell *Cercopithecus campbelli*, et le patas ou singe rouge *Erythrocebus patas*,
 - deux membres du groupe des babouins et cercocèbes: le babouin de Guinée *Papio papio* et le mangabé enfumé *Cercocebus atys*,
 - un colobe: le colobe bai d'Afrique occidentale *Colobus badius*,
- deux prosimiens: le galago du Sénégal *Galago senegalensis* et le galago de Demidoff *Galagoides demidovii*.

Ecologie et Biogéographie

On ne trouve les espèces forestières (la mone, le mangabé, le colobe bai et le galago de Demidoff)

que dans le domaine guinéen, essentiellement en Casamance. Le Sénégal oriental est le dernier refuge du chimpanzé. En dehors du Ferlo, où seul le patas est capable de survivre, on peut généralement trouver la plupart des autres espèces dans tout le pays, pour peu qu'il subsiste suffisamment de végétation.

Le colobe bai est le seul singe folivore (mangeur de feuilles) du Sénégal. Les autres se nourrissent tous de fruits et d'insectes. Les plus omnivores sont les babouins, les patas et les singes verts. Quand l'occasion se présente, ils consomment aussi de petits vertébrés (lézards, oiseaux, rongeurs). Les mangeurs de fruits se révèlent utiles en disséminant les graines des arbres fruitiers.

Espèces en Danger

Il convient de distinguer le statut des espèces à deux niveaux: le statut officiel au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest et la situation propre au Sénégal.

Au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest, sont classées par l'UICN:

- "nt", les espèces non menacées dans l'immédiat (cercopithèques, babouin, mangabé, galagos);
- "E", les espèces en danger d'extinction et dont la survie dépend d'une intervention immédiate de l'homme sur les facteurs du déclin (chimpanzé);
- "V", les espèces vulnérables, en voie d'extinction prochaine si l'homme n'intervient pas sur les causes du déclin à court terme;
- "R", les espèces rares, composées de petites populations, qui ne sont dans l'immédiat ni en danger ni vulnérables, mais peuvent le devenir, du fait de leur endémisme, en cas de modification de leur milieu (colobe bai d'Afrique occidentale).

Au Sénégal: A cause de la régression rapide de leur habitat, les espèces inféodées à la forêt tropicale dense humide (Casamance) sont en voie d'extinction rapide. La mone et le galago de Demidoff risquent de disparaître d'ici 15 ans, le colobe bai dans 10 ans, le mangabé avant la fin du siècle.

Il ne reste vraisemblablement pas plus de 200 chimpanzés au Sénégal, préservés grâce au Parc National du Niokolo Koba. Le Sénégal est pourtant l'un des rares pays à avoir su conserver les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, qui constituent



une sous-espèce particulière. Ils ont en effet totalement disparus de Gambie (au début du siècle), du Burkina Faso, du Togo (1978) et du Bénin.

Les colobes bair du Saloum et les singes verts de la Vallée du Fleuve Sénégal méritent une attention particulière. Seule population vivant au nord du fleuve Gambie, les colobes bair du Saloum constituent la plus septentrionale population de colobes bair.

Contrairement à leurs congénères des forêts tropicales denses humides, strictement dépendants des émergents (les grands arbres de plus de 40 m), ils ont su s'adapter à des forêts galeries, ils sont toutefois en train de disparaître rapidement. Dans la forêt de Fathala, Parc National du Delta du Saloum, les deux tiers de ces arbres ont disparu en 15 ans. Si ce rythme se maintient, ces animaux, qui ont su tout changer de leurs habitudes, auront disparu avant que l'on ait pu tirer les leçons de leurs uniques adaptations. Nous ne savons pas maintenir cette espèce vivante en captivité et la conservation de leur habitat reste la seule issue.

La plus septentrionale population de singes verts vit dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Ces singes ont dû, eux aussi, considérablement modifier leur comportement pour s'adapter à un milieu extrêmement différent de leur habitat habituel.

Partout en Afrique, les singes de ce groupe vivent dans le domaine soudanien en bandes d'une à deux douzaines d'individus. Dans ce milieu riche, les bandes divisent l'espace en territoires de quelques dizaines d'hectares contenant tout ce dont elles ont besoin au long de l'année. Le milieu étant homogène, toutes les bandes sont également pourvues en disponibilités alimentaires. Les chefs de bandes se contentent, par une parade quotidienne, de rappeler les limites aux voisins.

La vie est plus difficile sous le climat sahélien de la Vallée du Fleuve. Les bandes doivent souvent prospecter une surface de 150 à 200 ha pour rechercher leur nourriture. Elles comprennent parfois près de 200 singes. Les ressources sont rares et dispersées. Pour survivre, les bandes n'ont qu'une seule solution: se les partager. Ici, pas de territoire, la nourriture appartient à tous. Si le verger de jujubiers est suffisamment grand, plusieurs bandes (plusieurs centaines de singes) s'y retrouvent et mangent ensemble. S'il s'agit d'un arbre en fruits isolé, les bandes se scindent en groupes d'une quinzaine qui se succèdent, attendant leur tour, sans conflit.

En fait, c'était il y a quinze ans. Aujourd'hui, dans la forêt classée de Ndioum-Walo, par exemple, 90% des arbres (et 90% des singes) ont disparu au cours des quinze dernières années. Nous n'aurons plus la possibilité d'étudier et de comprendre cet extraordinaire et unique phénomène

d'adaptation. Nous aurions pourtant tant eu à apprendre.

Législations Internationales

Toutes les espèces de primates, même les plus communes, sont soumises aux législations internationales de la Convention Africaine (1969) et de la CITES (1973). Les primates ne peuvent être tués, chassés ou exportés qu'après autorisation spéciale et sous contrôle des autorités compétentes. La capture, la chasse et le commerce sont interdits pour les espèces de la "classe A" de la Convention Africaine et de "l'appendice 1" de la CITES. Le chimpanzé, classé A, est ainsi totalement protégé.

Grâce aux singes, l'homme vit mieux et plus longtemps. En effet, tous les médicaments et la plupart des produits cosmétiques sont testés sur des singes avant d'être utilisés pour l'homme. Conscients de l'importance des primates pour la recherche médicale, le *Groupe pour la Conservation des Ecosystèmes de l'UICN* et l'*Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*, se sont concertés et recommandent fermement:

- que les espèces en danger, vulnérables et rares ne soient utilisées pour la recherche médicale qu'à partir de la deuxième génération de groupes de reproduction captifs;
- que les espèces dont le statut n'est pas connu ne soient pas utilisées;
- que les espèces capturées dans la nature soient destinées d'abord à la formation de groupes de reproduction en captivité avant d'être utilisées pour l'expérimentation;
- de ne capturer les espèces, même communes et abondantes en apparence,
 - que si l'on dispose de données démographiques et si des prélèvements expérimentaux sous contrôle ont prouvé la possibilité de prélèvement durable,
 - ou s'il a été démontré qu'elles sont nuisibles aux activités agricoles,
 - ou s'il a été démontré qu'elles vont disparaître suite à la destruction de leur milieu et qu'une déportation n'est pas une alternative viable.

Respectons et faisons respecter ces législations.

Anh Galat-Luong

Laboratoire de Primatologie, ORSTOM, BP 1386, Dakar, Sénégal.



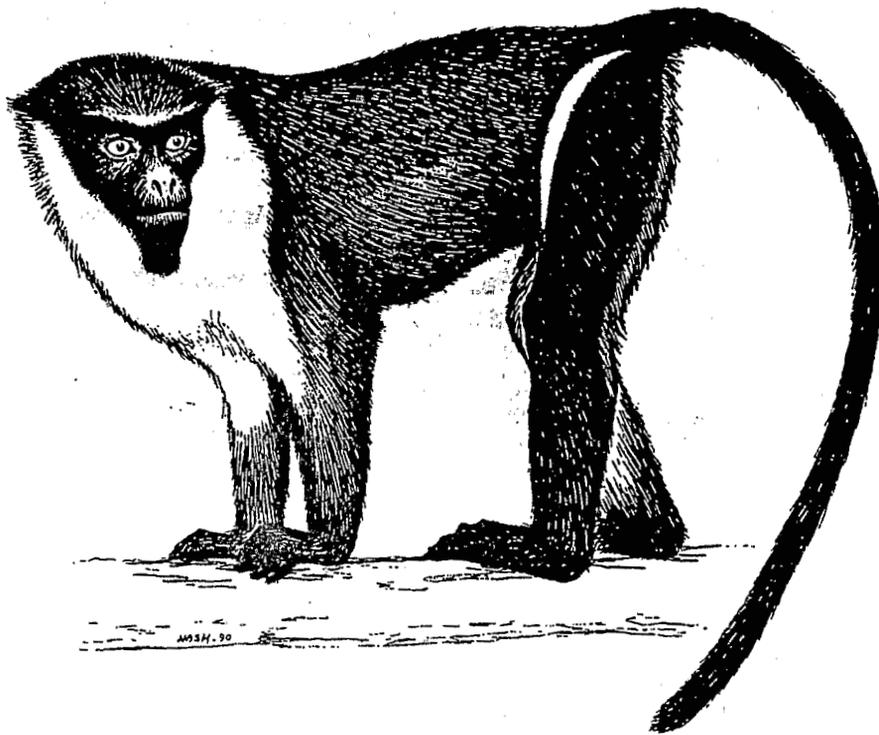
AFRICAN PRIMATES

*The Newsletter of the Africa Section of
the IUCN/SSC Primate Specialist Group*

Volume 1, Number 1

July 1995

Editor: Thomas M. Butynski
PSG Chairman: Russell A. Mittermeier
PSG Deputy Chairman: William R. Konstant



11994
ΕΕΦΘΑΛ